

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 22 (1951)

**Heft:** 5

**Buchbesprechung:** Chronique bibliographique du Jura

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

régulatrice de notre crédit foncier. A ce titre, « elle a fourni à des centaines d'emprunteurs la possibilité d'acquérir une maison familiale ou des terres. Tout aussi salubre se révéla l'amortissement obligatoire qui, pour des milliers de familles, fut une source de prospérité matérielle. C'est essentiellement, sans nul doute, grâce à ce système que, sur la somme de 1 milliard 300 millions de francs en chiffre rond versée depuis sa fondation, la Caisse ne se trouvait plus créancière que de 540 millions à fin 1945. »

La paysannerie et l'industrie jurassiennes ont usé largement de la manne financière mise à leur disposition par la Caisse.

Cette institution populaire s'est acquis chez nous, sans nul doute, des droits réels à la reconnaissance.

R. SIMON.

### CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE DU JURA

Neuf septembre 1950. Proclamation de Moutier au rang de ville. Moutier, Imprimerie Robert. Brochure de 16 p.

L'Imprimerie Robert a eu l'excellente idée de donner en une brochure bien présentée le compte-rendu des manifestations qui marquèrent la promotion de Moutier au rang de ville. Les notices sont accompagnées de photographies d'un réel intérêt.

Ainsi, grâce à la brochure de l'Imprimerie Robert, revit une journée qui fait date dans l'histoire de Moutier et du Jura. — R.

\* \* \*

J.-P. VAUDAIRE, Est-il possible d'éviter la guerre mondiale N° 3 ? Une brochure de 12 p. Neuchâtel, Editions du Griffon. S. d. (1950).

L'auteur de « Bases et profils de la Société de demain » résume, dans la brochure qui vient de paraître, les thèses qu'il avait développées dans le gros ouvrage paru en 1949. M. J.-P. Vaudaire mène, en faveur de la paix, une campagne qui, nous l'espérons, portera ses fruits. — R.

\* \* \*

Albert PETERMANN, Patiences et réussites. Un vol. in-8 de 216 p. Moutier, Editions de l'Imprimerie Robert S.A., S. d. (1950).

Si, chez nous, beaucoup de personnes aiment les « patiences » et les « réussites », il en est peu qui savent varier leurs jeux. C'est pour ces personnes-là que M. Petermann a écrit son livre. Dans cet ouvrage, les amateurs de cartes trouveront quatre-vingts problèmes clairement expliqués et illustrés.

De plus, M. Petermann offre à ses lecteurs une douzaine de jeux simples et amusants pour les familles.

Un tel livre sera certainement fort apprécié. — R.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER  
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont  
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source